



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 47663

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les observations de l'association pour la retraite par répartition concernant les fonds de pension ou l'épargne salariale. Cette association qui milite pour la sauvegarde du système de retraite par répartition demande la redéfinition de l'assiette des cotisations puisque le pourcentage de main d'oeuvre dans la valeur ajoutée tend à diminuer. Elle insiste également pour que le versement aux caisses de retraite AGIRC et ARRCO des 40 milliards que l'Etat doit au titre du passage de l'âge de la retraite à soixante ans et aux dispositions de préretraite soit effectué rapidement. Aussi, il lui demande quelles sont, à court et à long termes, ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47663

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3520